

Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU CAPA des PEGC de l'académie de Rouen du 21 mai 2013

Madame le Recteur,

Entre 1965 et 1975, 2345 collèges sont construits, soit environ 2 tous les 3 jours.

Afin d'assurer les enseignements, le Ministère a dû recourir aux recrutements d'enseignants et a créé le statut des PEGC et le centre de formation des PEGC en 1969.

La fin des recrutements est décrétée en avril 1986 puis la mise en extinction des corps en 2003.

Les PEGC ont donc largement contribué à la nécessaire massification du collège. Ils ont construit le collège unique. Afin d'assurer une égalité d'évolution des carrières à travail égal avec le corps des certifiés, le ministère a créé en 1989 la Hors-Classe (équivalent au 11^{ème} échelon des certifiés) et en 1993 la Classe Exceptionnelle.

Aujourd'hui, il est clair que l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues n'est toujours pas respecté. L'objectif de l'extinction de la classe normale en 2004 et de la hors classe annoncée pour 2009 n'est pas atteint.

C'est pourquoi, afin d'assurer l'équité entre les académies et parce que l'inscription au tableau d'avancement des promotions de grade revêt un caractère annuel, nous vous demandons, Madame le Recteur, de ne pas systématiser le maintien de vos avis défavorables et d'examiner avec bienveillance, au vu de l'ensemble de leur carrière, comme le stipule la note de service n°2012-190 du 12-12-2012, la situation des personnels qui se sont vus opposer un avis défavorable par un Chef d'Etablissement et/ou un Inspecteur Pédagogique Régional.

Par ailleurs, nous souhaiterions qu'en complément de l'application lprof, l'information relative aux avis soit communiquée aux collègues par l'intermédiaire du Chef d'établissement dès la fin de la période d'évaluation.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Madame le Recteur, de bien vouloir transmettre notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.